

U-17-01

ZONE DEUX

Attendu que les participants à la réunion de la Zone deux ont entendu parler de la participation limitée et variée aux activités de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) par des membres élus expérimentés du gouvernement provincial;

Attendu que les participants à la réunion de la Zone deux ont exprimé leurs préoccupations concernant le fait qu'il y aurait dû y avoir un plus grand nombre de séances de consultation avec renseignements sur les modifications législatives au moment de l'élaboration des projets de loi;

Il est par conséquent résolu que la Zone deux demande au Comité de planification stratégique de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) d'ajouter l'élément suivant à la Planification stratégique :

Proposer, élaborer et viser un protocole d'entente entre le ministère des Gouvernements locaux et le conseil d'administration de l'UNMB afin de mieux définir les rôles complémentaires, les responsabilités, les attentes, les consultations et les communications.